

Liberté Égalité Fraternité



Saint Denis, le 1er février 2022

ARRETE n°25/ARS/2022

Portant désignation des membres permanents et spécifiques de la commission d'information et de sélection de l'appel à projet pour la création de 17 lits d'accueil médicalisés

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 à L313-9 ; R313-1 à R313-7-8 ;
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L1451-1 et R1451-1 à R1451-4;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration;
- Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Madame Martine LADOUCETTE en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion;
- Vu l'arrêté n°291/2021 du 29 décembre 2021 portant composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°293/2021 du 29 décembre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion;
- **Vu** l'avis d'appel à projet du 16 août 2021 " Création de 17 lits d'accueil médicalisés sur le territoire Sud de La Réunion "

Considérant que l'installation de la nouvelle Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie le 6 décembre 2021 n'a pas permis de procéder à la réunion des commissions spécialisées et à la désignation des représentants au sein de la commission d'information et de sélection de l'appel à projet;

Considérant les validations des désignations par la présidente de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: sont désignés membres siégeant avec voix délibérative à la commission d'information et de sélection d'appels à projet pour la création de 17 lits d'accueil médicalisés sur le territoire Sud de La Réunion :

- a) <u>Au titre de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion (4 membres)</u> :
 - la directrice générale de l'Agence de Santé La Réunion, ou son représentant, Président;
 - la directrice de l'animation territoriale et des parcours de santé ou son représentant ;
 - la co-directrice de la régulation et de la gestion de l'offre de santé ou son représentant;
 - le conseiller médical en charge du secteur médico-social ou son représentant.
- b) Au titre de la représentation d'usagers (4 membres) :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
2 Représentants de personnes confrontées à des difficultés spécifiques	Véronique MINATCHY, représentante de l'association Le Lien	Brigitte LAGARDERE-EYMERY, représentante de l'association Le Lien
4 1 1 2 4 4	Guylaine CAILLERE, représentante de l'association RIVE	En attente de désignation
1 Représentant d'associations	Carole HEINRICH,	En attente de désignation
de personnes en situation de	Représentante de l'AFM Téléthon	
handicap	2	
1 Représentant d'associations	Gabrielle FONTAINE,	Sylvie AGNEZ, représentante de

de retraités et de personnes	représentante de l'association	l'association France Alzheimer
âgées	France Alzheimer Réunion,	Réunion

<u>Article 2</u>: sont désignés membres siégeant avec voix consultative à la commission d'information et de sélection d'appels à projet pour la création de 17 lits d'accueil médicalisés sur le territoire Sud de La Réunion:

- a) <u>Au titre des personnalités qualifiées :</u>
 - Aurore FONTAINE (Coordinatrice des PASS);
 - Un représentant de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) de La Réunion.
- b) <u>Au titre des représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux (2 représentants) :</u>
 - Christian ABONNEL, représentant du GCS-UCSD « Un chez soi d'abord La Réunion »;
 - Frédéric POTHIN, représentant de la FEHAP Océan Indien.
- c) <u>Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet (2 représentants) :</u>
 - Andréa LE CALVE, représentante de la Fédération Santé Habitat;
 - Nadia RAMIN, représentante de la Mutualité française.
- d) <u>Au titre des personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence Régionale de Santé La Réunion (4 représentants) :</u>
 - Jean-Luc GIVRAN, chargé de mission DRGOS;
 - Sylvie GALY, chargée de mission DRGOS;
 - Julia BRULIN, chargée de mission DRGOS;
 - Jacqueline LEBON BERTIL, chargée de mission DG.

<u>Article 3</u>: La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis, 17 rue Félix Guyon, 97400 Saint Denis, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 1er février 2022

Le directeur général adjoins

La Directrice Générale

2